

En 30 ans, la France a perdu 50 % de ses zones humides.
Une évolution catastrophique liée, notamment, aux effets de l'urbanisation.

Le recours au **remblaiement des zones humides** est fréquent pour la réalisation de projets d'urbanisation (construction de logements, zones d'activité), d'infrastructures linéaires (routes, voies de chemin de fer) ou de loisirs (domaines skiables).

Outre la **destruction pure et simple** de la zone humide au droit du remblai, cette opération entraîne des **modifications hydrauliques** (augmentation de la vitesse du cours d'eau, incision du lit mineur en aval) et **réduit les champs d'expansion des crues**.

Le développement de l'urbanisation et des infrastructures linéaires conduit au **mitage et au cloisonnement** des zones humides, ce qui nuit à leur bon fonctionnement (épuration, régulation de la ressource).

Enfin, la construction de voies de communication dans des zones humides peut engendrer des **pollutions accidentelles ou diffuses** du milieu (lessivage des chaussées entraînant sel et métaux lourds, emploi d'herbicides sur les accotements).



© CENRA

Urbanisation et imperméabilisation

L'urbanisation s'accompagne de l'imperméabilisation sur tout type de sols (pas seulement en zone humide). Ce phénomène d'imperméabilisation des surfaces, en favorisant le ruissellement, accentue les risques d'inondation catastrophique ainsi que de pollution des cours d'eau et des nappes (absence de filtre).

À RETENIR

La pression urbaine qui consomme 60 000 ha/an en France est la première cause de disparition des zones humides*.

Souvent irréversibles, ces destructions ont un impact direct sur la ressource en eau (pollution), augmentent le risque de crue, bouleversent la structure du paysage et entraînent la disparition d'espèces animales et végétales.

*Source : plan national 2010 en faveur des zones humides.

Pour aller plus loin

- ✓ Portail national des zones humides : www.zones-humides.org
- ✓ Guide technique inter-agences *Les zones humides et la ressource en eau* (2002) disponible sur le site de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_zones_humides



Cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes